



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/10/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4521, en Education physique et sportive, de la composante INSPE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BELLEUDY	CECILE	I.A/I.P.R.	H1900
M.	GAUDIN	CYRILLE	MCF	70
Mme	GAUMET	LAETITIA	PROF.ECOLE	NC
M.	JOUSSEIN	EMMANUEL	PR	35
Mme	PERROT	FABIENNE	AGREGE	H1900
M.	REMONDIERE	FABIEN	MCF	33
M.	ROUVELLAC	ERIC	PR	23

Article 3 : La direction générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.